Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 029-212902092-20260220-CM20022026_D06-DE

PLOUVIEN

COMMUNE DE PLOUVIEN
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 février 2026

Membres :
- En exercice : 25
- Présents : 18
- Absents : 07
- Votants : 24

Date de publication : 24 février 2026

L'an **deux mille vingt-six**, le vendredi **20 février** à 18 h, les membres du Conseil Municipal de la commune de PLOUVIEN se sont réunis à la Mairie, suite à la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 13 février 2026.

- 18 présent(e)s :
Hervé OLDANI, Denise MERCELLE, Valérie GAUTIER, Fatima SALVADOR, Martial CONGAR, Marc HERVE, Kristell LAINE, Florence BERNARD, Olivier Le FUR, Yann CHEDOTAL, Catherine GOURIOU, Sébastien KERVOAL, Bastien CORRE, Jacques LUCAS, Justine GUENNEGUES, Stéphanie SABY, Mariette L'AZOU, Isabelle JACOPIN,

- 6 absent(e)s avec procuration :
- Carine MARQUER qui donne procuration à Isabelle FLOCH,
- Eric JESTIN qui donne procuration à Denise MERCELLE,
- Gérard DENIEL qui donne procuration à Catherine GOURIOU,
- Nathalie DILOSQUET qui donne procuration à Mariette L'AZOU,
- Marie-Françoise GOFF qui donne procuration à Florence BERNARD,
- Patrick KERGUILLEC qui donne procuration à Jacques LUCAS.

- 1 absent sans procuration :
- Jérémy ROCHARD,

- Secrétaire de séance :
- Sébastien KERVOAL.

Délibération
22 février 2026 - 006

Dossier Foncier : rue Chateaubriand - Cession de domaine privé communal à un particulier

Monsieur Maël Pellé, domicilié 170, rue Chateaubriant à PLOUVIEN, a échangé avec le Maire courant décembre 2025 au sujet de son projet d'acquisition d'un délaissé communal triangulaire de 25 m². Ce délaissé n'a aucun intérêt public. Son souhait est d'agrandir sa propriété.
Ce délaissé est intégré au domaine privé communal, formant la parcelle AA 352.
Par courrier du 28 janvier 2026, Monsieur Pellé a confirmé sa demande et noté que les frais suivants étaient à sa charge :
- les honoraires du géomètre, qui devra délimiter par bornage la partie de la voie communale à acquérir,
- le prix de vente,
- les frais de notaire.


AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

La charte de l'évaluation du Domaine, élaborée avec l'Association des Maires de France, est disponible sur le site collectivites-locales.gouv.fr

Nature du bien : Délaissé communal d'une superficie de 25 m² destiné à l'agrandissement de la propriété bâtie de Monsieur PELLÉ cadastrée section AA n° 348.

Adresse du bien : 170 rue Châteaubriand
29860 PLOUVIEN

Valeur : 875,00 €, soit 35,00 € le m² de terrain (des précisions sont apportées au paragraphe « détermination de la valeur »)

La commune a sollicité l'avis de France Domaine. Il a été rendu le 26 janvier 2026 et préconise un prix de vente de 35 € / m². Monsieur Pellé a accepté ce montant de transaction.

*
**

Le Conseil Municipal,
Considérant l'avis de France Domaine,
Considérant la demande puis l'accord écrit de Monsieur Maël Pellé,
A l'unanimité,
Sur proposition du Maire,
- autorise la vente de ce délaissé communal à son profit,
- valide les propositions décrites ci-dessus,
- autorise le Maire à signer les documents préparatoires à cette vente, dont le document d'arpentage, et l'acte notarié à intervenir.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

MAIRIE DE PLOUVIEN (Finistère)

Pour extrait conforme au registre,
PLOUVIEN, le 24 février 2026,
Hervé OLDANI,

Maire de PLOUVIEN.